



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

*Consultations régionales sur l'adéquation entre la formation et les besoins de main-d'œuvre*

## **La FAE réitère l'importance d'une formation de base adéquate pour l'ensemble de la société québécoise**

**Montréal, le 29 avril 2011** – Les syndicats affiliés à la FAE participeront jusqu'au 3 mai aux consultations régionales que tient le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur la formation professionnelle et technique. D'ici 2015, il y aura 750 000 emplois à combler au Québec. La formation d'une main-d'œuvre qualifiée demeure un élément essentiel au développement économique du Québec. Tout en reconnaissant l'importance de relever ce défi, la FAE réitère que, pour l'ensemble de la société québécoise, acquérir une formation de base adéquate est fondamental. Une formation qui permet de développer toutes les facettes de l'individu et qui ne se limite pas à l'apprentissage d'une fonction de travail. Pour ce faire, il lui apparaît primordial de :

- recentrer les curriculums autour des matières de base en rehaussant leur contenu et en précisant les savoirs essentiels que les élèves du primaire et du secondaire doivent acquérir;
- mettre en place un enseignement structuré des règles de base de la langue française, dont la maîtrise est un outil essentiel à l'appropriation des autres disciplines et au développement du sens civique;
- rehausser la formation de base à la 3<sup>e</sup> secondaire et viser l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) avant de passer au diplôme d'études collégiales (DEC).

La FAE propose aussi la mise en place d'une seule structure régionale, incluant une représentation syndicale enseignante afin d'éviter l'éparpillement des ressources financières et humaines et de permettre le maintien d'une offre diversifiée et qualifiante de formations. Il apparaît également important que le MELS amorce une vaste campagne de valorisation de la formation professionnelle offerte au sein du réseau public d'éducation et qui met l'accent sur la diversité et la qualité des formations offertes.

« En valorisant la formation professionnelle offerte dans le réseau des commissions scolaires, il faudra parallèlement que le ministère de l'Éducation mette les ressources nécessaires pour que les formations soient adaptées aux nouveaux développements technologiques et que les conditions de stage soient strictement déterminées par les besoins du programme de formation et non en fonction des demandes ponctuelles de l'industrie. Cela suppose donc des mécanismes de rétention adéquats pour le personnel enseignant expérimenté et compétent qui y travaille. Cela passe par des conditions de travail qui favorise une plus grande stabilité d'emploi », a déclaré Christian St-Louis, vice-président des relations du travail de la FAE.

À cet égard, la Fédération autonome de l'enseignement croit qu'il est essentiel d'uniformiser les règles de la formation sur mesure et de considérer pour l'octroi des postes, les enseignantes et enseignants déjà à l'emploi des commissions scolaires. Les enseignantes et enseignants sont les mieux placés pour effectuer la reconnaissance des acquis et des compétences de façon conforme aux besoins des programmes.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement  
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications  
514 666-7763, poste 296 - bureau  
514 910-1754 – cellulaire